

écoles et les épiceries et arpente les rues des quartiers que tu aimes.

Comment le choisir ?

1. Fais-toi accompagner par une autre personne.
2. Regarde bien l'environnement des endroits qui te plaisent de jour et de soir. Est-il sécuritaire? Y a-t-il un arrêt d'autobus et une épicerie tout près?
3. Regarde aussi le nombre de pièces dont tu as besoin, l'éclairage, la tuyauterie, l'étanchéité des fenêtres et des portes!
4. Assure-toi qu'il n'y a pas de vermine!
5. Vérifie qui assume les coûts du chauffage et de l'électricité.

Pour ne pas jeter ton argent par les fenêtres, informe-toi des coûts de l'année précédente en appelant **Hydro-Québec** et **Gaz Métropolitain**.

Enfin, n'oublie pas qu'un bail c'est un

contrat entre toi et ton propriétaire. **Tu as des droits et lui aussi.**

Alors, toutes les ententes verbales que tu prends avec lui doivent être inscrites dans ton bail.

Pour de plus amples renseignements, contacte la Régie du logement au:

1-800-863-1609

LA CLÉ POUR PARTIR EN APPARTEMENT



SERVICE
DE
PSYCHOLOGIE ET D'ORIENTATION




CÉGEP de Jonquière

PARTIR EN APPARTEMENT

C'est :

- changer de milieu
- avoir un chez-soi
- voler de ses propres ailes
- suffire à ses besoins
- affronter la solitude ou faire des compromis en cohabitant avec d'autres personnes.

As-tu les moyens de partir en appartement?

La meilleure façon pour toi de le savoir est de faire un budget.

Un budget, c'est :

Évaluer les sommes dont tu disposes pour vivre, prévoir tes dépenses à venir et fixer tes priorités pour ne pas t'endetter.

Voici ce que tu dois considérer :

1. Ton revenu: allocation des parents, prêts et bourses et ton travail.

2. Tes dépenses: elles prennent toutes sortes de formes:

- Les essentielles:
loyer, épicerie, téléphone, chauffage, électricité, assurances, frais scolaires et transport.
- La santé:
médicaments, dentiste, soins et autres.
- Les loisirs:
sports, repas au restaurant, sorties, vêtements, coiffeur, cadeaux, tabac et autres.

Attention! Il est important que le coût de ton loyer ne dépasse pas 25% de ton revenu!

Si pour toi il est impossible de trouver un appartement sans dépasser cette limite, d'autres options s'offrent à toi comme : un appartement en colocation, une chambre aux résidences ou dans une famille.

La colocation

Ce n'est pas seulement partager son appartement avec d'autres personnes.

Elle demande un bon sens de l'organisation, du respect et de la tolérance envers les autres.

Chambres en résidence

Elles sont disponibles dans la plupart des universités et des cégeps. Elles sont privées ou semi-privées, mixtes ou unisexes. Elles sont aussi chauffées, éclairées et meublées mais l'espace est réduit et les heures de visite sont limitées.

Chambres avec ou sans pension

On les trouve dans les maisons privées. Vous y vivez avec la famille et partagez les pièces communes telles que la cuisine, le salon ou la salle de bain. Pour ce type de logement, un bail n'est pas requis mais nous te recommandons d'écrire les ententes noir sur blanc.

Si tu décides de faire le grand saut en appartement, voici quelques conseils:

D'abord, où le trouver?

Regarde les annonces classées dans les journaux, sur les babillards des